

ANNEXE Responsabilités et rôles

1. Comité éditorial de la revue

Le comité éditorial travaille sous la direction de la personne qui tient le rôle de coordonnateur. Il définit la ligne éditoriale et le contenu de chaque numéro de la revue, en s'inspirant de la mission générale.

Il assure la cohérence et l'harmonie de l'ensemble du contenu et veille à sa qualité rédactionnelle, en tenant compte de la diversité du lectorat potentiel.

Il décide des thématiques et de la composition de chaque numéro. Il assure aussi l'indépendance des contenus de la revue en cohérence avec la mission de celle-ci.

Il assure la qualité de l'information véhiculée dans la revue. Les membres du comité éditorial se réunissent au moins trois fois par année pour déterminer ensemble de l'orientation et du contenu de chacun des numéros.

Le comité éditorial, le coordonnateur ou les responsables de numéro pourront s'adjoindre ponctuellement d'autres personnes ou organisations afin de mieux rendre compte de la complexité de la thématique à l'étude.

Les membres du comité éditorial doivent bien connaître la politique éditoriale et la politique rédactionnelle. Ils doivent également partager les valeurs de la revue.

2. Coordonnateur

Forme, réunit et anime, un comité éditorial.

Est responsable des ententes avec les responsables de numéro, réviseurs linguistiques, graphistes et imprimeurs qu'il choisit pour contribuer à la revue. Il répond de toutes les dépenses engagées à cette fin, dans les limites du budget établi.

En cas de désaccord entre le responsable du numéro et le coordonnateur, c'est le comité éditorial qui tranche. Si le consensus est impossible au sein du comité éditorial, c'est le coordonnateur qui tranche. Il est l'ultime responsable du contenu, pourvu qu'il respecte l'orientation et les politiques établies par ceux-ci.

3. Responsable du numéro

Sollicite les contributions, accompagne les auteurs dans le processus de rédaction, et fait la première lecture des textes reçus. Une fois que les textes sont prêts pour la révision linguistique, le numéro est repris en charge par le coordonnateur.

Respecte les décisions prises lors des échanges au sein du comité éditorial à propos du numéro dont il est le responsable.